



**SNTPCT**

10 rue de Trétagne  
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de  
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66

Courrier électronique : [sntpct@wanadoo.fr](mailto:sntpct@wanadoo.fr)

Site : [www.sntpct.fr](http://www.sntpct.fr)

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau  
professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

## ÉLECTION TPE DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

Ouvriers, Techniciens, Réalisateur, Artistes, Salariés,

**Si vous êtes électeur (il faut avoir travaillé au cours du mois de  
décembre 2023 pour une entreprise de moins de 11 salariés),**

**Le Ministère du travail vous adresse ce courrier début septembre :**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

LA POSTE  
SD :  
1/ 1 214

Mme DURAND ODETTE  
3 ALLEE DES MOUETTES  
75020 PARIS

Paris, le 28 août 2024

**Élection TPE 2024 : pour choisir le syndicat qui fera valoir vos droits**  
Numéro d'inscription sur la liste électorale : 1911118

Madame, Monsieur,

Vous recevez ce courrier car, selon nos informations, vous étiez **salarié(e) d'une TPE (très petite entreprise, de moins de 11 salariés) ou employé(e) à domicile, au cours du mois de décembre 2023**. En tant que tel, vous êtes **appelé(e) à voter à l'élection syndicale TPE qui se déroulera du 25 novembre au 9 décembre 2024**.

Ce scrutin est essentiel : il vous permettra de choisir le syndicat qui vous représentera.

**Pour pouvoir participer au scrutin et faire valoir vos droits, vous devez vérifier et mettre à jour si nécessaire vos informations personnelles. Cette étape est essentielle pour vous permettre, le moment venu, de voter dans les meilleures conditions. Pour cela, suivez les étapes ci-dessous.**

**I. Vérifier vos informations personnelles ci-dessous :**

Nom de naissance :	DURAND
Prénom(s) :	ODETTE
Région de votre activité professionnelle <sup>(1)</sup> :	Ile-de-France
Département d'inscription :	Val-de-Marne
Code et libellé de votre convention collective <sup>(2)</sup> :	3097 - Convention collective nationale de la production cinématographique
Collège :	Cadre

**II. Si nécessaire, demandez à mettre à jour vos informations personnelles :**

- Rendez-vous dès le **2 septembre 2024** sur le site : [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)  
1. Cliquez le QR Code ci-contre.  
2. Cliquez sur « Connecter » en haut à droite de la page d'accueil.  
3. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
4. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
5. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
6. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
7. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
8. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
9. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
10. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
11. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
12. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
13. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
14. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
15. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
16. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
17. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
18. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
19. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.  
20. Cliquez sur « Connecter » à l'aide de votre NIR salarié/électeur.

- **Prenez connaissance du code de Convention collective qui vous est notifié ;**
- Vous avez jusqu'au **27 septembre 2024** pour faire **rectifier ou faire une demande d'inscription** sur le site <https://election-tpe.travail.gouv.fr/page/recherche-liste-electorale> si vous remplissez les critères requis et ne l'avez pas reçu ;
- Rappelons que ce scrutin est restreint du fait des critères retenus par le Code du travail et n'est ouvert qu'à une petite fraction des salariés engagés sous CDD d'usage de nos branches d'activités...

Paris, le 2 septembre 2024